

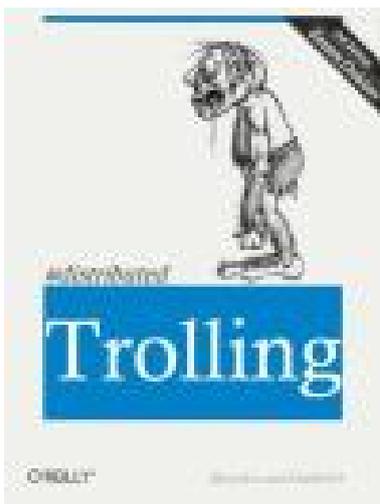
<https://clx.asso.fr/spip/?De-l-utilisation-des-listes-CLX>



Charte d'utilisation

De l'utilisation des listes CLX

- L'Association - Nos actions - Listes de diffusion -



Date de mise en ligne : jeudi 5 juin 2003

Copyright © Club LinuX Nord-Pas de Calais - Tous droits réservés

A quoi servent les listes CLX, et comment faire les utiliser de manière raisonnée ? Pour que chacun y trouve son compte, débutants, confirmés, lecteurs, guru, et que le trafic reste acceptable, voici quelques règles d'utilisation. Pour toute information complémentaire, consulter [les autres articles de la rubrique](#) ainsi que la [RFC 1855](#), c'est à dire la nettiquette "à l'usage" ou règle de bonne conduite en société par mails/forums interposés -.

Il semble que le trafic aujourd'hui gêne certains utilisateurs, il faut prendre en compte leur remarques, et les replacer dans un contexte plus large.

Tout d'abord, les modérateurs officiels de la liste, c'est à dire les personnes aptes à refuser ou accepter les mails "qui bouncent" sont Yvan VANHULLEBUS, Dominique ROUSSEAU, et moi même Gaétan RYCKEBOER.

La liste est ouverte à tous les abonnés, ne sont modérés que les messages postés à partir d'adresses email non inscrites à la liste à laquelle le robot doit diffuser les messages reçus.

Les buts de CLX sont la promotion et l'aide aux utilisateurs de logiciels libres, et de Linux en particulier, comme précisés dans [les statuts](#).

La liste de diffusion du CLX a été mise en place pour les aspects aide en ligne, et débats. Les aspects organisation et site web sont couverts par les listes clx-manifs et clx-web.

Sur la liste CLX, vous pouvez donc parler de logiciels libres, de problèmes relatifs aux logiciels libres, de philosophie relative aux logiciels libres, etc.

Les annonces importantes relatives à la vie de CLX y apparaissent également, l'agenda et les nouveaux articles du site WEB en font partie, et sont diffusés une fois par semaine.

Le "Reply-To :" n'est pas positionné sur la liste, pour favoriser les échanges directs entre interlocuteurs, toutefois, il a déjà été fait mention de cet état de fait plusieurs fois par le passé, si un interlocuteur pose une question et obtient des réponses en privé, il se doit de poster un résumé sur la liste.

N'ont pas de place sur les listes :

- les questions relatives à d'autres catégories de logiciels que les logiciels libres. Solaris, AIX, Irix, SCO, etc. sont des unix non libres, les problèmes spécifiques à ces OS ne doivent pas être posés sur la liste. Seuls les problèmes pouvant intéresser Linux ou *BSD* peuvent être postés. Sauf bien sûr s'il s'agit d'utiliser un LL sur un des ces OS [\[1\]](#).
- Les attaques personnelles ;
- Les mails à caractère privé (private joke, discussion particulière entre deux interlocuteurs n'intéressant pas directement les lecteurs [\[2\]](#) ;
- Les mails de réponse pour signaler qu'un mail est inutile ou n'a pas sa place sur la liste ;
- Les trous de sécurités, news, etc. Pour cela, les lecteurs utiliseront d'autres listes/sites [\[3\]](#) ;
- Les bonnes blagues du vendredi ;
- etc.

Enfin, il est de bon ton d'utiliser un balisage clair dans le sujet qui nous permet, par l'intermédiaire des filtres de courrier de les trier.

Il faudrait donc s'attacher à rédiger soigneusement l'objet des messages avec des rubriques qui ressembleraient à [IF], [distribution], [configuration], [matériel], [sites], [réseaux], [débat]... et ponctuellement [AG], [jdld], [RMLL]...

Comme cela si les débats ne m'intéressent pas, ils ne sont pas lus. De la même façon, il faut, lorsque les réponses dérivent du sujet initial, recadrer aussitôt avec un nouvel intitulé.

En cas de non respect de ces quelques règles [4], l'un des modérateur ou un des membre du bureau enverra un mail de rappel à l'abonné les ayant oublié

temporairement. Pour le reste, le [règlement intérieur](#) de l'association CLX est transposable aux abonnés de la liste de diffusion, les membres du bureau sont seuls juges quand à ces aspects.

Merci à tous, et bon voyage parmi nous.

[1] *Et s'il s'agit de logiciels libres sur ces OS ?*

Juste afin que la formulation soit bien "promotion des LL" sans exclusion d'OS a priori. Et parler du cas - embêtant - des logiciels propriétaires sur OS libre (exemple, passé plusieurs fois sur la liste déjà, vmware).

Tu as tout à fait raison. Les LL en environnement propriétaire ont à€" bien sûr à€" droit de cité (citer ? cité ?) conformément aux statuts de l'association. L'inverse est vrai également, dans la mesure où il ne s'agit pas d'utilisation du logiciel en question, mais de fonctionnement spécifique du logiciel en environnement libre, et/ou d'information. Genre *Cycas*, par exemple, *VMWare*, effectivement, ou de l'utilisation de *CounterStrike* avec *Wine* tant qu'il s'agit de problèmes spécifiques à *Wine*, et non pas le paramétrage de la combo de la mort qui tue (l'adversaire).

[2] *"l'intéressement des lecteurs" c'est quelque chose de parfois difficile à évaluer.* Disons qu'une discussion qui part de l'installation d'un truc et qui dérive vers l'organisation d'une linux-partie doit migrer vers clx-manifs, avec résumé sur CLX (la liste d'origine). Si elle dérive encore vers "tu viens au ciné ce soir", là, elle n'a plus du tout sa place sur clx-*

[3] Bien sûr, c'est possible/bienvenu une fois de temps en temps, genre pour la faille ssh de BSD, avec **explications** ou **commentaires** à la clef. Signaler un bug pour signaler un bug n'a aucun intérêt, et n'a pas sa place ici (cf. tous les documents du site CLX qui y sont relatifs).

[4] Il est bien entendu que la radiation d'un abonné à la liste, comme cela a pu être évoqué, est du ressort de l'association, c'est à dire des élus au C.A., ou de la personne dûment mandatée par l'association pour maintenir la liste de diffusion en état. Aujourd'hui, cette personne dûment mandatée n'existe pas. Les décisions sont prises (comme précisé dans le [règlement intérieur](#)) après consultation discussion et vote. Et **seulement** par ce biais.

Il n'y a jamais eu à ma connaissance de telle sanction.